



INSTITUT
DE LA
STATISTIQUE
DE LA
POLYNÉSIE FRANÇAISE



SITUATION AU REPERTOIRE DES ENTREPRISES

Nom ou raison sociale
Sigle ou pseudonyme
Forme juridique
Activité principale exercée
Adresse de correspondance
Situation

Enseigne commerciale
Adresse géographique
Adresse complémentaire
Activité principale exercée
Activités secondaires

Complément d'activité
Situation

Il est rappelé, conformément à l'arrêté 1025/CM du 27 août 1986, que le numéro TAHITI doit obligatoirement figurer sur toute correspondance de l'entreprise. La loi n° 78/17 du 6 janvier 1978 relative aux fichiers et aux libertés, s'applique aux réponses du formulaire TAHITI pour les personnes physiques. Elle leur garantit un droit d'accès et de rectification pour les données les concernant auprès des organismes destinataires de ce formulaire.

Avis de situation délivré gratuitement, conformément à l'article 1 de la délibération n° 8/2009 rendue exécutoire par l'arrêté n° 1092/CM du 16 juillet 2009. Avertissement : aucune valeur juridique n'est attachée à l'avis de situation